

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2014

DÉVELOPPEMENT ET ENCADREMENT DES STAGES - (N° 1701)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS39

présenté par

Mme Hélène Geoffroy, Mme Bouziane, Mme Khirouni, rapporteure M. Allossery, M. Aylagas,
Mme Biémouret, Mme Carrey-Conte, M. Cordery, Mme Corre, Mme Dessus,
Mme Sandrine Doucet, M. Féron, M. Germain, Mme Gourjade, M. Hutin, Mme Lemorton,
M. Liebgott, Mme Louis-Carabin, M. Pouzol, M. Robiliard, M. Terrier, Mme Tolmont, M. Véran,
M. Vlody et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER

Compléter la première phrase de l'alinéa 6 par les mots :

« et de favoriser son insertion professionnelle »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Concernant les périodes de formation en milieu professionnel et les stages l'objectif poursuivi est non seulement l'obtention d'un diplôme pour les étudiants mais aussi l'acquisition d'aptitudes facilitant l'insertion professionnelle à l'issue de leur formation.